



## Achat terrain communal a credit et construction credit suivant

Par **mimicatalane**, le **01/11/2015** à **11:27**

Bonjour , avons nous le droit d acheter un terrain communal a credit sur trois ans puis de faire un credit dans trois ans pour construire la maison ?  
Si oui la banque peut elle si opposer ?  
Merci pour vos reponses  
Bonne journee,

Par **CedricC**, le **01/11/2015** à **11:35**

Bonjour

A ma connaissance rien ne s'oppose à ce qu'un particulier achète un terrain à une personne publique.  
Vous devrez respecter, comme pour n'importe quel terrain, les conditions posées au contrat (constructibilité, servitudes..)

Quant au crédit vous êtes libre d'en prendre un ou non. Par contre votre banque n'a pas d'obligation de vous en accorder un.

Si vous avez des ressources suffisantes pour le rembourser, que vous n'avez pas plus de 55 ans (âge à partir duquel les banques deviennent frileuses pour prêter de l'argent), vous ne devriez pas avoir de mal à trouver une banque prête à conclure avec vous.

Bon courage.

Par **mimicatalane**, le **01/11/2015** à **12:04**

Merci cedric en fait j ai surtout un probleme de temps pour le dossier d assurance et de credit separe je dois signer avant le 15 dec pour le terrain et si la banque et l assurance n ont pas donne lq reponse dans les temps on perd 3300 euros ....gloups!,

Par **mimicatalane**, le **01/11/2015** à **12:06**

Merci cedric en fait j ai surtout un probleme de temps pour le dossier d assurance et de credit separe je dois signer avant le 15 dec pour le terrain et si la banque et l assurance n ont pas donne lq reponse dans les temps on perd 3300 euros ....gloups!,